

1511.

*Rayonne.*

Jean de Mariac, pour dix ans, par lettres patentes.

300 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, t, 9, n° 174, fol. 21 v°.)

*La Rochelle.*

Jean Rousseau, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 27 v°.)

*Poitiers.*

Antoine d'Alençon et Guyon Bonnet, pour un an, par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 47 r°.)